



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pratique de l'empoissonnement pour la pêche

Question écrite n° 12300

Texte de la question

Mme Sandra Regol interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'empoissonnement pour la pêche de loisir. Cette pratique consiste à relâcher des poissons d'élevage dans les plans d'eau pour la pêche de loisir. Elle est massive et généralisée. D'après les chiffres de l'enquête Aquaculture 2020 du ministère de l'agriculture, l'association PAZ a calculé que plus de 5 millions de truites ont été élevées pour l'empoissonnement dans le but de pêcher (hors repeuplement) en 2020. D'autres espèces sont également concernées, comme les brochets ou les *black-bass*. Ces empoissonnements ont des effets délétères sur les écosystèmes et provoquent des déséquilibres. Les études réalisées par les scientifiques sur ces effets montrent notamment que la présence de ces poissons a un impact important sur les amphibiens indigènes. La pratique de l'empoissonnement pour la pêche de loisir implique d'élever des poissons en masse. Ils subissent les mauvaises conditions des élevages, le transport puis le déversement dans les plans d'eau. Enfin, alors qu'ils ont vécu toute leur vie en captivité, ils se retrouvent à devoir survivre dans un milieu naturel hostile et deviennent ainsi des cibles faciles pour les pêcheurs. Les empoissonnements sont d'ailleurs nombreux juste avant l'ouverture de la pêche à la truite. Mme la députée rappelle à M. le ministre que la littérature scientifique a démontré que les poissons sont des êtres doués de sensibilité et donc souffrent de ces conditions (étude sur la conscience animale, INRAE, 2017). Au regard de ces éléments, elle lui demande s'il envisage d'interdire cette pratique. Elle souhaiterait également savoir quelles espèces sont concernées et pour chacune, le nombre de poissons déversés chaque année.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Regol](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12300

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9347

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)